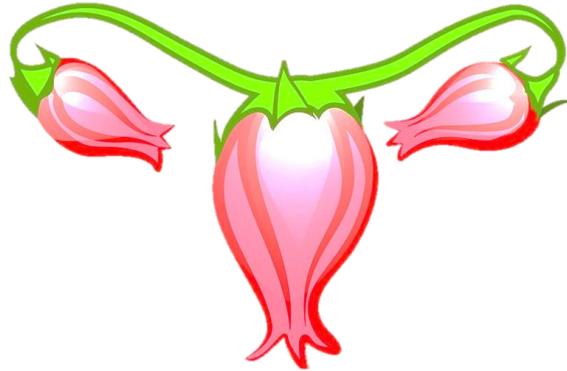


Le dépistage du Cancer du col de l'utérus, parlons-en !



Qu'est-ce le col de l'utérus ?

L'utérus fait de l'appareil reproducteur féminin. C'est un muscle creux en forme d'entonnoir. Sa partie haute, qui est large, s'appelle « le corps ». Sa partie basse, qui est étroite, s'appelle « le col ».

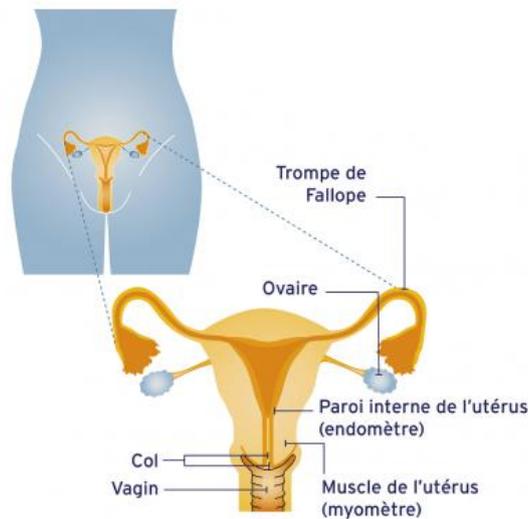


Diagramme de l'appareil reproducteur féminin

Qu'est-ce que le cancer du col ?

Le cancer du col est principalement causé par un virus, le papillomavirus (HPV). Ce virus se transmet par les rapports sexuels, qu'ils soient hétérosexuels ou homosexuels. Il est responsable des cancers du col, de verrues et de condylomes ainsi que de lésions de la gorge.



A quoi sert le dépistage ?

Le dépistage est un test qui permet de repérer une maladie avant l'apparition des symptômes.

Le dépistage du cancer du col de l'utérus se fait via un frottis. Le frottis permet de repérer l'infection par le virus avant que les lésions ne se transforment en cancer. En effet, on estime que 90% des cancers du col peuvent être évités.

Comment ça se passe ?

Le frottis peut être réalisé par un médecin généraliste ou un gynécologue. Il peut se faire en cabinet, à l'hôpital, sans un centre de santé ou dans un centre de planning familial.

L'examen se passe en position gynécologique. Le prélèvement se fait à l'aide d'une brosse. Ce n'est pas douloureux, mais l'examen peut être gênant.

Il vaut mieux éviter de le faire en période de règles. Il faut également éviter les rapports sexuels dans les 48 heures précédant l'examen.



Qui est concerné ?

Le dépistage est entièrement remboursé tous les trois ans pour toutes les femmes âgées entre 25 et 64 ans inclus.



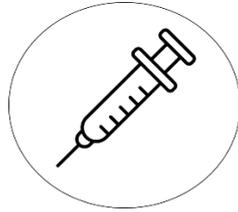
Quelques informations complémentaires...

La vaccination contre le HPV...

La vaccination contre le Papilloma virus est recommandée et GRATUITE chez les jeunes filles dans le cadre scolaire. Elle est remboursée dans le cadre privé si la vaccination est faite avant l'âge de 19 ans.

La vaccination est également recommandée chez les garçons. Elle est GRATUITE si elle est effectuée dans le cadre scolaire. Elle n'est pas encore remboursée dans le cadre privé

ATTENTION, la vaccination ne dispense pas de faire un frottis tous les 3 ans. En effet, le vaccin ne protège que contre les formes de virus les plus fréquentes.



Autre remarque...

En cas de saignement inexplicables, de douleur ou d'écoulement anormal, n'hésitez pas à consulter votre médecin.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de la Fondation contre le cancer :

<https://www.cancer.be/le-cancer/types-de-cancers/cancer-du-col-de-luterus>

Auteurs :

- KUTZNER Sophie (médecin généraliste)
- MIAKA LUKEBE Steffy (infirmière)